

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pharmaciens dans les établissements de santé au Québec : La pénurie a continué de s'aggraver en 2011-2012

(Montréal, le 4 décembre 2012) – Les données de la dernière enquête de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) démontrent qu'au 1^{er} avril 2012, le nombre de postes de pharmaciens non comblés avait augmenté significativement par rapport au 1^{er} avril 2010. Le taux de pénurie est passé de 20 % à 24 %. La pénurie de pharmaciens d'établissements est la plus grave du réseau de la santé au Québec.

Pour la première fois, l'enquête a permis de confirmer un phénomène pressenti : la pénurie est dans les faits encore pire. En effet, les besoins additionnels identifiés par les établissements ne se traduisent pas par la création des postes correspondants. Les départements de pharmacie répondants ont indiqué que 59 postes additionnels ont été clairement identifiés, mais n'ont jamais été ouverts en raison des difficultés à recruter pour les postes déjà disponibles.

« Il était prévisible que la situation continuerait de se détériorer en 2011-2012, car ce n'est qu'en septembre dernier qu'une nouvelle entente de travail susceptible d'aider à l'attraction de la relève est entrée en vigueur. Cela dit, nous sommes quand même surpris du bond qu'a fait la pénurie et très préoccupés du fait que les établissements remettent à plus tard l'ouverture de dizaines de postes jugés nécessaires pour répondre à la croissance des besoins en santé », a expliqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien Charles Fortier. Rappelons que le gouvernement du Québec et l'A.P.E.S. ont ratifié une nouvelle entente en vigueur depuis le 23 septembre dernier. Pour la première fois depuis 15 ans, l'entente de travail rend la rémunération plus compétitive avec celle des pharmaciens salariés du secteur privé.

Faits saillants de l'enquête annuelle de l'A.P.E.S. sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2012

- Sur 121 départements de pharmacie, 102 ont participé à cette enquête, soit un taux de réponse de 84 %. L'enquête couvre la période du dernier exercice budgétaire des établissements de santé, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.
- Il manque environ 296 pharmaciens à temps complet dans les établissements répondants, soit une pénurie de l'ordre de 24 %. Toutes proportions gardées, la pénurie de pharmaciens d'établissements de santé demeure de quatre à cinq fois plus critique que celle des infirmières.
- Qui plus est, 59 postes de pharmaciens additionnels ont été clairement identifiés par ces établissements, mais n'ont jamais été ouverts en raison des difficultés à recruter pour combler les postes disponibles.
- Le manque réel de pharmaciens dans les établissements répondants est donc de 355.
- La pénurie se vit en région comme dans les grands centres urbains. Les régions les plus touchées sont celles de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (50 %), du Nord-du-Québec (46 %), de l'Abitibi – Témiscamingue (42 %), de la Côte-Nord (34 %), de la Mauricie – Centre-du-Québec (33 %), des Laurentides (33 %), de l'Outaouais (28 %), de Laval (27 %), de la Montérégie (27 %), de Montréal (26 %) et du Bas – St-Laurent (25 %).

- Près de 14 % des départements de pharmacie répondants (14 sur 102) opèrent avec un manque d'effectifs de 50 % et plus.
- Trente pour cent (30 %) des départements de pharmacie répondants (31 sur 102) opèrent avec un manque d'effectifs de 30 % et plus.
- Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, 53 % des établissements répondants ont employé les services de pharmaciens dépanneurs, pour un total de 8650 jours de dépannage, à un coût estimé à plus de 1000 \$ par pharmacien, par jour.
- Une majorité de pharmaciens travaillent une semaine allongée de 36,25 heures à 40 heures, dans le cadre d'une mesure mise en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'enquête a permis d'établir que ces heures additionnelles représentent la force de travail de 99 pharmaciens à temps plein.

« Actuellement, les effets de la pénurie sont atténués parce que les pharmaciens en place mettent les bouchées doubles, a ajouté M. Fortier. La solution à moyen et à long terme ne peut passer que par l'attraction et l'embauche de pharmaciens en nombre suffisant. En dépit de la nouvelle entente de travail, un effort de tous les intervenants concernés sera nécessaire pour attirer un plus grand nombre de finissants du premier cycle en pharmacie vers le programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée », a conclu M. Fortier.

En 2011-2012, la pénurie de pharmaciens a notamment donné lieu à des ruptures de service complètes et partielles dans certains établissements. L'entente avec le gouvernement a d'ailleurs prévu la création d'un comité paritaire relatif à l'augmentation et à la consolidation de l'offre de service en pharmacie dans les établissements de santé.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1400 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Bur.: 514 286-2772 poste 10
Cell.: 514 718-4811